



HAL
open science

Comment peut-on parler turc? Langue(s) et parole dans les écrits rédigés par les voyageurs français dans l'empire ottoman au XVIIe siècle: asianisme et atticisme au Levant

Anne Régent-Susini

► To cite this version:

Anne Régent-Susini. Comment peut-on parler turc? Langue(s) et parole dans les écrits rédigés par les voyageurs français dans l'empire ottoman au XVIIe siècle: asianisme et atticisme au Levant. Duprat, Anne; Khadhar, Hedia. Orient baroque, Orient classique, Bouchène, 2010. ⟨hal-01456452⟩

HAL Id: hal-01456452

<https://hal.science/hal-01456452v1>

Submitted on 5 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

COMMENT PEUT-ON PARLER TURC ? LANGUE(S) ET PAROLE DANS LES ÉCRITS RÉDIGÉS PAR LES VOYAGEURS FRANÇAIS DANS L'EMPIRE OTTOMAN AU XVII^E SIÈCLE : ASIANISME ET ATTICISME AU LEVANT

« Voilà une langue admirable que ce turc ! », s'écrie Monsieur Jourdain¹, au moment même où Colbert crée l'institution des *Jeunes de langue* (1669)² et où le grand Mamamouchi, alias Süleymân Aga, envoyé du Grand Turc auprès du Roi Soleil, vient de séjourner en France. En cette seconde moitié du XVII^e siècle, de la scène comique à la scène diplomatique, la langue turque fait ainsi irruption dans la France de Louis XIV, comme un peu partout en Europe occidentale. Emblème de ce qu'on appellera plus tard l'Orient, et qui fascine plus que jamais les grandes puissances chrétiennes, la langue turque, de mieux en mieux connue (on connaît le rôle joué à cet égard par des érudits tels que Barthélémy d'Herbelot et Antoine Galland), synthétise le mystère et les complexités d'un monde composite et à bien des égards *bifrons*. Ce monde, les voyageurs l'appréhendent le plus souvent à travers le double prisme de la situation politico-militaire du continent, et des préjugés linguistiques et sociaux qui sont les leurs. En quoi la description de la (ou des) langue(s) turque(s) données par les voyageurs français est-elle tributaire de l'imaginaire linguistique de leur temps et de leur pays d'origine ? En quoi se trouve-t-elle influencée par des facteurs politiques et sociaux ? Telles sont les questions qui sous-tendent la présente réflexion.

Loin de constituer un environnement linguistique homogène, la Porte mettait le voyageur en contact avec une myriade de langues et de dialectes de toutes origines (indo-européennes, altaïques, sémitiques, caucasiennes, etc.)³. Cependant, trois facteurs pouvaient aider le voyageur occidental à appréhender cet ensemble disparate. En premier lieu, le turc-ottoman (ou *osmanli*), langue de la classe dirigeante, était connu d'un grand nombre d'habitants et fonctionnait comme une langue officielle unique. Ensuite, le nombre de langues en usage dans l'Empire était bien inférieur à l'écrit qu'à l'oral ; à l'écrit dominaient nettement le turc-ottoman, l'arabe, le persan et le grec (ainsi que, secondairement, l'arménien et le judéo-espagnol)⁴. Enfin, les trois langues majeures, à savoir le turc-ottoman, l'arabe et le persan, bien que d'origines différentes⁵, utilisaient le même alphabet : ce sont elles qu'on entend généralement au XVII^e siècle sous l'expression « langues orientales »⁶.

C'est donc tout naturellement sur ces trois langues principales que les témoignages sont les plus nombreux. Or un imaginaire spécifique s'attache à chacune d'elles. En règle générale, le persan est considéré comme la langue littéraire par excellence ; l'arabe, pour des raisons évidentes, prédomine dans ces deux domaines éminemment valorisés que sont la science et la religion⁷, tandis que le turc (désignant en fait l'*osmanli*) est considéré comme la langue de la Cour, de l'armée et du pouvoir politique⁸ ; de ce fait, l'imaginaire linguistique que développent les voyageurs occidentaux à propos du turc, langue de l'autorité et du pouvoir impérial, est aussi ambivalent que les sentiments que suscitent chez eux une puissance ottomane à la fois fascinante et redoutable.

¹ Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, IV, 3, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1971, t. II, p. 767.

² Bien entendu, l'apprentissage du turc par des Occidentaux ne commence nullement avec les *Jeunes de langue* : en Occident chrétien, la longue lutte contre l'islam arabo-andalou et contre le monde islamo-turc proche-oriental, mais aussi les contacts plus pacifiques, commerciaux notamment, établis entre les peuples, amenèrent le monde latin à prendre conscience qu'il lui fallait désormais se familiariser avec les langues orientales – ce dont témoigne par exemple le *De utilitate grammaticae* de Roger Bacon. Un pas important fut ensuite franchi au XVI^e siècle, en lien avec la politique d'ouverture diplomatique menée par François I^{er} en direction de l'Empire ottoman de Soliman le Magnifique. L'apprentissage de l'arabe fit quant à lui des progrès décisifs sous l'impulsion de personnalités telles que Pierre le Vénérable en France ou Raymond Lulle en Espagne, au point que dans la société latine implantée en Syrie à la suite des croisades, de nombreux clercs, chevaliers et commerçants maîtrisaient fort bien la langue du pays.

³ Voir Antoine Galland, *Le Voyage à Smyrne. Un manuscrit d'Antoine Galland (1678)*, éd. Frédéric Bauden, Paris, Chandeigne, 2000, p. 150-151 : « Un curieux des langues peut avoir le plaisir à Smyrne d'en entendre parler près d'une douzaine et d'apprendre celles qui lui plairaient le plus [...] Mais il n'en pourrait apprendre l'érudition et le beau parler que son étude particulière, parce qu'il y en a peu ou point qui sachent toutes ces langues au-delà de ce qu'il suffit pour pratiquer et faire commerce ».

⁴ Il en va de même dans l'Empire perse ; voir par exemple Jean Chardin, *Voyages en Perse*, Paris, Phébus, éd. Claude Gaudon, 2007, p. 179.

⁵ Le turc-ottoman est d'origine altaïque, le persan d'origine indo-européenne et l'arabe d'origine sémitique.

⁶ Voir par exemple Antoine Galland, *Discours pour servir de Préface à la Bibliothèque orientale de Barthélémy D'Herbelot*, Maestricht, Dufour et Roux, 1776, p. xvii : « Les langues orientales, j'entends parler de l'arabe, du persien et du turc ».

⁷ La même répartition, ou peu s'en faut, prévalait en Perse. Voir Raphaël du Mans, « Etat de 1660 », in Francis Richard, *Raphaël du Mans, missionnaire en Perse au XVII^e siècle, II. Estats et Mémoire*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 101 ; et Jean Chardin, *Voyages en Perse*, Paris, Phébus, éd. Claude Gaudon, 2007, p. 179.

⁸ Sur ce point, tous les voyageurs, notamment en Perse, s'accordent ; voir par exemple Jean-Baptiste Tavernier, *Voyages en Turquie, en Perse et aux Indes*, éd. J-B-J. Breton, Paris, Le Petit, 1810, t. III, p. 56 ; Jean Chardin, *op. cit.*, p. 179 ; et encore au début du XIX^e siècle, Gaspard Drouville, *Voyage en Perse, fait en 1812 et 1813*, Masson et Yonet, 1828, p. 29.

De cette ambivalence foncière émergent deux qualités univoques, éminemment valorisées par l'esthétique et l'imaginaire linguistique dits « classiques », et invariablement associées à la langue turque : la brièveté et la régularité.

Premier critère linguistique susceptible de valoriser la langue turque : la *brièveté* qui lui est attribuée, valeur linguistique typique d'un classicisme prônant une économie rigoureuse du discours, et charmé par la densité d'une langue ramassée. Cette impression repose, contrairement à d'autres, sur des fondements objectifs : elle s'explique notamment par la nature agglutinante de la langue turque, fondée sur l'accumulation de suffixes joints au radical et propice, dès lors, à la formation de multiples mots composés (cinq ou six suffixes ne sont pas rares), voire de véritables mots-phrases⁹. Une telle impression se trouve, de fait, largement partagée ; lorsque Covielle enseigne doctement à Monsieur Jourdain que « la langue turque [...] dit beaucoup en peu de paroles »¹⁰, il ne fait que reprendre à son compte un topos qui parcourt depuis longtemps les récits de voyageurs, de France ou d'ailleurs : dès le XV^e siècle, le Bourguignon Bertrand de la Broquière parle ainsi d'un « très beau langage, et brief »¹¹ et le Grec Georges de Trébizonde de « mots concis »¹².

Cette *brièveté* s'accompagne, selon certains voyageurs, d'une remarquable régularité. C'est ainsi que Raphaël du Mans, missionnaire capucin et traducteur diplomatique en Perse, déplore en 1660 ce qu'il appelle le « peu de gouvernement » du persan, et valorise en retour la régularité du turc, langue de l'autorité et de la maîtrise, jusque dans ses structures mêmes :

[Dans] [l]a syntaxe [du persan], peu de gouvernement [...] Pour la [langue] turquesque, elle, la plus régulière dans sa conjugaison, car elle n'en a qu'une seule, est uniforme dans tous ses temps, dans tous ses noms, de quelconque termination, elle n'a que une seule déclinaison. [...] Ses prépositions, leurs cas particuliers, comme aussi les verbes dans sa syntaxe, suivent en quelque façon la syntaxe latine. [...] La langue latine et grecque sont belles pour leur abondance d'inflexions qui toutes ont significations propres et particulières. La turquesque en cela ne leur cède rien et, en outre, n'a point tant d'hétéroclites anormaux et diversités de conjugaisons et déclinaisons, par une unique et régulière satisfaisant à tout ce que l'on sçauroit désirer¹³.

On le voit : se trouve associée à la promotion d'une certaine économie linguistique, qui n'est pas sans lien avec la *simplicitas* classique (une seule déclinaison, aucune exception, etc.), la notion de régularité grammaticale, essentiellement conçue sur le mode de la ressemblance avec la grammaire latine – si bien que le turc, dont la structure pouvait apparaître comme plus proche du latin, se voit promu aux dépens du persan. Dès lors, le turc n'est rien moins qu'une sorte de double amélioré du latin, plus régulier encore que l'original. Ainsi, alors que la Byzance médiévale considérait volontiers le turc comme une langue « barbare », au même titre que la plupart des langues non-grecques (y compris le latin, d'ailleurs), l'Occident chrétien, puis Constantinople elle-même remettent peu à peu en question cette image, sous la double influence de l'humanisme et des évolutions politiques notamment¹⁴, et les mêmes préjugés antiquisants qui avaient été utilisés contre la langue turque peuvent désormais servir à sa réhabilitation.

Mais la comparaison linguistique effectuée par Raphaël du Mans ne se borne pas au plan syntaxique. La préférence qu'il accorde au turc se fonde également sur une analyse de type lexicographique : selon lui en effet, la langue « persienne » se caractérise par son « indigence », qui la rend particulièrement vulnérable à l'influence de la langue arabe :

⁹ Au tournant du XIX^e siècle, Amable Jourdain portera sur cette faculté de créer des mots composés un jugement plus nuancé, signe que les valeurs esthétiques et l'imaginaire linguistique ont changé : « Une des propriétés de cette langue est la faculté accordée à l'écrivain d'employer des mots composés. Il peut à son gré unir un participe et un nom, un adjectif et un substantif, deux noms, pour former des adjectifs qui donnent plus de douceur et d'agrément à sa diction ; et en cela, il faut avouer que les poètes persans l'emportent sur ceux des autres nations. [...] Cependant il faut avouer que cette facilité dont jouit tout écrivain de se composer des mots, si elle contribue à la richesse de la langue, quelquefois à la concision de l'expression, nuit le plus souvent à la force et à la vigueur du style, qui devient brillanté, ampoulé, plutôt que gracieux » (*La Perse, ou tableau de l'histoire, du gouvernement, de la religion, de la littérature, etc. de cet empire ; des mœurs et coutumes de ses habitants*, Paris, Ferra / Imbert, 1814, t. V, p. 73).

¹⁰ Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, IV, 4, éd. citée, p. 768.

¹¹ Bertrand de la Broquière, *Le Voyage d'Outremer*, éd. C. Schefer, Paris, 1892, p. 101. Voir aussi *ibid.*, p. 63-64.

¹² Voir Michel Balivet, « Avant les *Jeunes de langue* : coup d'œil sur l'apprentissage des langues turques en monde chrétien, de Byzance à Guillaume Postel (VI^e-XVI^e siècles) », *Varia Turcica XXI. Istanbul et les langues orientales. Actes du colloque organisé par l'IFÉA et l'INALCO à l'occasion du bicentenaire de l'École des langues orientales*, dir. F. Hitzel, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 70. Sur la prédilection des Turcs pour la brièveté, voir aussi Jean Chardin, *Journal du Voyage du Chevalier Chardin en Perse et aux Indes Orientales par la Mer Noire et par la Colchide*, première partie, Londres, Moses Pitt, 1686, p. 29 : « Il [L'Ambassadeur] tint à ce Ministre [le Vizir] plusieurs discours, qui pour être trop longs et étendus pour des Turcs, ne faisaient aucun effet. »

¹³ Raphaël du Mans, *op. cit.*, p. 101-102.

¹⁴ Voir Michel Balivet, art. cité, p. 69.

la persienne, pour son indigence, prend la plus part de ces mots, substantifs et adjectifs, de l'arabe. Elle a peu de verbes, et encor, d'ordinaire, les lesse pour prendre un nom arabe et l'accomoder avec le verbe auxiliaire. [...] la persienne, que l'on appelle icy l'ancien *foursse*, se pert de jour en jour pour se mesler trop de vocables arabes¹⁵.

On trouve, à la même époque, un jugement analogue chez Jean-Baptiste Tavernier, qui écrit :

Comme [la langue persane] est fort stérile, elle a emprunté une foule de locutions de l'arabe¹⁶.

En filigrane se lit, à travers les critiques de la pauvreté supposée de la langue persane, la promotion d'une richesse lexicale garante de l'autonomie d'une langue, celle-ci s'avérant dès lors capable de subvenir elle-même à ses besoins sans emprunter de vocables à d'autres langues – fantasme de pureté linguistique (impliquant une conception obsidionale de la langue) très prégnant à l'âge classique, et encore bien au-delà¹⁷.

Cette perspective n'est toutefois pas celle de tous les voyageurs français de la même époque. Un Jean Thévenot, au contraire, considère par exemple les emprunts de l'*ousmanli* à l'arabe et au persan (ces deux sources n'étant pas distinguées chez lui) comme un facteur, non de corruption, mais d'enrichissement lexical – selon une conception également très répandue à l'âge classique qui fait de l'ampleur du vocabulaire d'une langue l'un des critères principaux de sa richesse et de sa valeur¹⁸. Au cœur de la vision des langues orientales proposées par nos voyageurs s'opposent donc moins deux imaginaires linguistiques, que deux versants du même imaginaire linguistique.

Cependant, le jugement – ou plutôt le préjugé – des voyageurs ne se limite pas à un commentaire de la syntaxe ou du lexique des langues rencontrées. Il s'applique également aux sonorités jugées caractéristiques de ces langues. C'est par exemple en ces termes que Raphaël du Mans explique la préférence qu'il accorde au turc *agemî* (turc parlé en Perse, et fortement mâtiné de persan) :

Le turcq de ce pais icy [la Perse], appelé turc *agemî*, est plus délicat à l'oreille que le turcq *osmanlou* [*ousmanli*], qui, pour converser avec l'arabe, luy donne des accents et prononces plus gutturales, là ou icy, pour user aussi du persien, la prononce est plus labiale¹⁹.

Son appréciation des phonèmes consonantiques propres aux langues considérées mêle description et jugement axiologique de type esthétique, fondé sur la valorisation d'une « délicatesse » associée, de manière parfaitement arbitraire, au persan et à ses labiales, et déniée – pour des raisons, là encore, non explicitées – aux gutturales arabes²⁰.

De fait, plus largement, les voyageurs ne se privent pas de juger les qualités sonores des langues orientales en des termes esthétiques aussi subjectifs que difficiles à cerner pour le lecteur du XXI^e siècle. La *douceur*, en particulier, est invoquée de manière récurrente, qu'il s'agisse d'ailleurs, selon les cas – car là encore l'unanimité n'est pas de mise – de l'attribuer ou de la dénier à la langue turque, à la langue persane ou à la langue arabe.

Le plus souvent, certes, c'est aux sonorités persanes qu'est attribuée la douceur, comme en témoigne le récit de Jean Chardin :

La langue [perse] d'à présent [...] est fort adoucie par le mélange de l'arabe et des autres termes étrangers, le son en est agréable à l'oreille, et la prononciation assez aisée. Les Persans l'appellent *langue salée*, pour dire qu'elle a bon goût ; elle a aussi beaucoup de cadence dans les vers. On la peut comparer avec les langues les plus douces que nous connaissons, comme c'est aussi la langue de tout

¹⁵ Voir Raphaël du Mans, *op. cit.*, p. 101.

¹⁶ Jean-Baptiste Tavernier, *op. cit.*, t. III, p. 56.

¹⁷ Plus exactement, dans le cas qui nous occupe, il est probable que la menace de corruption que semble pour ces auteurs représenter la langue arabe s'explique par un double fantasme. D'une part, un fantasme général, le rêve d'une pureté linguistique parfaitement illusoire, et la négation conjointe de ce qui fait la vitalité d'une langue, à savoir sa capacité à accueillir des vocables venus d'ailleurs (on sait d'ailleurs que la réforme de la langue turque lancée par Atatürk en 1928 et visant notamment à la purifier de ses éléments persans et arabes, coïncida en fait avec un autre type d'« invasion » linguistique, à savoir des emprunts nombreux aux langues occidentales). D'autre part, un fantasme plus spécifiquement attaché à la langue arabe, celle-ci étant ressentie comme d'autant plus menaçante qu'elle est la langue du Coran : sa sacralité lui confère une force supérieure (et il est significatif à cet égard que sa richesse, contrairement à celle du turc et du persan, ne soit jamais mise en cause par nos voyageurs) et cette puissance intrinsèque la rend d'autant plus redoutable qu'elle est, par excellence, la langue des « infidèles » mahométans.

¹⁸ Voir Jean Thévenot, *L'Empire du Grand Turc*, Paris, Calmann-Lévy, 1965, p. 102 : « La langue turque [...] est fort grave et agréable, et aisée à apprendre, mais elle n'est guère ample, et il lui manque beaucoup de mots qu'elle emprunte de l'arabe et du persan, mais avec ce secours et ornement, on la peut nommer très ample et très riche ».

¹⁹ Raphaël du Mans, « Etat de 1660 », in Francis Richard, *op. cit.*, p. 102. Jean-Baptiste Tavernier porte la même appréciation : « On parle turc à la cour [de Perse], mais avec un accent bien plus doux qu'à Constantinople » (*op. cit.*, t. III, p. 56).

²⁰ Dans l'ensemble, les voyageurs retiennent moins de l'arabe sa musicalité que ses nombreuses gutturales, jugées désagréables à l'oreille ; le commentaire d'un Thévenot rejoint à cet égard celui de Raphaël du Mans : « La langue arabe est [...] fort difficile à prononcer, car il y a beaucoup de mots qu'il faut tirer de la gorge. Aussi les Turcs à Constantinople se voulant divertir font venir devant eux des Arabes qu'ils font parler en cette langue » (Jean Thévenot, *Suite du voyage au Levant*, *op. cit.*, p. 496-497). Il juge par ailleurs la « langue persienne » « belle ».

l'Orient qui a le plus de rapport aux langues de l'Europe, et qui est la moins chargée de sons durs et rudes ; même les lettres dures de l'arabe et du turc, comme le *d*, le *ts*, le *kha*, sont affaiblies en persan, qui les prononce en *s*, en *z*, en *c*²¹.

Cette sonorité parfaitement policée aux yeux de certains voyageurs français trouve du reste son pendant visuel dans les somptueuses calligraphies, que ne cessent de louer les voyageurs occidentaux, au premier rang desquels Antoine Galland, bibliophile professionnel (son séjour à Constantinople avait notamment pour objet la constitution des collections royales, par l'achat de monnaies, de médailles et de manuscrits remarquables)²². Le *Journal* qu'il rédige à Constantinople témoigne de ces ravissements multiples ; il s'agit certes de relater sa mission et d'en confirmer l'intérêt, mais aussi d'exprimer, pour soi-même, l'admiration sans cesse renouvelée devant un art singulier et porté à son achèvement – et il parle alors systématiquement de « caractère persan » ou « persien » :

Son Excellence acheta 22 piastres un grand in quarto contenant le Ghulistan et le Bostan, celui-ci écrit à la marge de l'autre, en très beau caractère persan enrichi de dorures et de couleurs, avec deux figures ornées de belles vignettes et les deux premières pages écrites sur un fond d'or. La couverture était du dernier beau²³.

Je vis un roman turc en vers, bien écrit d'un caractère persien sur papier de soie, intitulé Chisreu Shirin avec des figures qui ne répondaient pas à la beauté et à la délicatesse de l'écriture²⁴.

Pour autant, l'appréciation esthétique des langues considérées est loin de toujours tourner à l'avantage du persan. Ainsi, alors qu'un Raphaël du Mans juge que la prononciation du turc se durcit sous l'influence de l'arabe, c'est un jugement absolument opposé qu'exprimait le naturaliste Pierre Belon, l'un des plus grands scientifiques de son temps, au siècle précédent. Témoignant d'une sensibilité et d'une ouverture d'esprit assez rares pour son temps, qui préfigurent à bien des égards un certain orientalisme du XIX^e siècle, Belon est transporté par la splendeur des chants de l'islam, qui lui rappellent manifestement les plus harmonieux chants chrétiens :

Quand nous descendions du bateau aux rivages du Nil pour entrer es villages, nous entendions les Mores chanter en leurs mosquées, c'est à dire églises, qui se respondent les uns aux autres de voix alternatives, à la maniere des prebstrs latins, faisant quasi mesmes accens, et mesmes pausées, comme font ceulx qui chantent les pseumes en latin : qui est chose qu'on ne fait point entre les Turcs, qui ont dur langage et rude à la comparaison de l'arabe, qui est moult aisé à toutes choses qu'on veult mettre en rythme. Aussi l'Alcorant est escript en versets de rythme²⁵.

Or, en tout état de cause, la perspective exclusivement esthétique (qu'elle soit sonore ou visuelle) dans laquelle semblent se placer tous ces auteurs, qu'il s'agisse de promouvoir ou au contraire de dévaloriser telle ou telle langue orientale, ne doit cependant pas tromper. Elle se révèle en effet doublement influencée par le contexte politico-social dans lequel elle s'inscrit.

Le cas du persan est en cela exemplaire. D'une part, la bienveillance assez générale manifestée envers cette langue renvoie avant tout à la bienveillance que suscite la Perse elle-même en raison de la politique de tolérance qu'elle mène envers les Chrétiens. Tolérance qui correspond d'ailleurs aussi, et peut-être surtout, à une stratégie politique : il s'agit pour la Perse, comme le rappelle Barthélémy Carré de Chambon, missionné par Colbert au Levant, de prendre le contre-pied diplomatique de son ennemi l'Empire ottoman :

L'antipathie et l'animosité qu'ils [les Turcs et les Persiens] ont est si grande que dans ces derniers siècles les Persiens veulent en tout être opposés à l'humeur et au génie des Turcs qui haïssent et maltraitent les chrétiens dans leur pays. Ils se sont rendus si affables envers les chrétiens qu'ils leur ont permis un libre accès dans leur royaume²⁶...

²¹ Jean Chardin, *Voyages en Perse*, op. cit., p. 179. Sur la douceur du persan, voir aussi, au début du XIX^e siècle, Amable Jourdain, *La Perse, ou tableau de l'histoire, du gouvernement, de la religion, de la littérature, etc. de cet empire ; des mœurs et coutumes de ses habitants*, Paris, Ferra / Imbert, 1814, t. V, p. 73 : « On pourrait appeler à juste titre la langue persane l'italien de l'Asie ; l'un et l'autre langage ont des consonances mélodieuses et agréables ; l'un et l'autre ont des diminutifs qui donnent de la grâce à la diction ; l'un et l'autre possèdent une douceur, une mollesse, une harmonie qui charment l'oreille, et conviennent à la peinture des passions douces, des images gracieuses, des beautés de la nature. »

²² Voir aussi Jean Chardin, *Voyages en Perse*, op. cit., p. 183 : « Il n'y a point de plus belle écriture au monde que la persane ; leur lettres sont formées de traits gros et menus, qui s'apetissent en finissant, avec un tour bien inventé et fort agréable à la vue ; il n'y a point de peuple non plus qui écrive si bien. » Au contraire, pour une évocation violemment critique de la calligraphie turque, dénoncée comme une futilité méprisante, voir, à la fin du XVIII^e siècle, le best-seller du baron de Tott intitulé *Mémoires du baron de Tott sur les Turcs et les Tartares*, Maestricht, 1785, éd. Ferenc Toth, Paris, Champion, 2004 [édition revue et corrigée de 1786], p. 62.

²³ Antoine Galland, *Journal*, op. cit., 15 janvier 1672.

²⁴ *Ibid.*, 14 février 1672.

²⁵ Pierre Belon, *Les Observations de plusieurs singularitez et choses memorables trouvées en Grece, Asie, Judée, Arabie, et autres pays estranges, rédigées en trois livres*, Paris, Gilles Corrozet et Guillaume Cavellat, 1553, 4^o, BNF S.5472, f. 105 r^o.

²⁶ Barthélémy Carré, *Le Courier du Roi en Orient. Relations de deux voyages en Perse et en Inde, 1668-1674*, éd. Dirk Van der Cruyse, Paris, Fayard, 2005, « Premier voyage en orient » (1668-1671), p. 97-98.

Cependant, le persan valorisé est le persan des élites, les patois des campagnes se trouvant, en Perse comme ailleurs, fortement dépréciés – Chardin, à la suite des remarques citées précédemment, le précise explicitement :

je parle du persan des grandes villes, et non des jargons de la campagne, qui sont rudes en Perse comme dans les autres pays du monde, et que les gens des villes ont peine à entendre

Enfin, la douceur du persan, langue poétique par excellence, renvoie à une forme de délicatesse policée certes raffinée, mais peu appropriée à la langue sacrée qu'est l'arabe ou à cette langue officielle et militaire du redoutable empire ottoman qu'est le turc. Aussi les voyageurs répètent-ils à l'envi la tripartition que professent les Perses, que rappelle complaisamment Jean Chardin :

Les Persans ont ce dire commun sur les langues, pour montrer que ces trois-là sont les seules qu'il faille tenir pour vraies langues : *Le persan est une langue douce, l'arabe est éloquent, le turc est sévère, les autres langues sont un jargon*. Le mot que je tourne *sévère*, signifie proprement « châtiant » et « reprenant », comme qui dirait une langue propre à gourmander ou à mortifier²⁷.

et que reprendra, plus tard, Amable Jourdain :

Les orientaux se servent d'une fiction ingénieuse pour caractériser les trois principales langues de leurs contrées. "Le serpent, disent-ils, voulant séduire Eve, se servit de l'arabe, langue forte et persuasive." Ave s'adressa à Adam en persan, idiome de la séduction, de la tendresse et de l'amour. L'ange Gabriel, chargé de les expulser du paradis, leur ayant en vain adressé la parole en arabe et en persan, se servit à la fin du turc, langue menaçante et semblable au tonnerre qui gronde. À peine eut-il commencé à s'exprimer, que la frayeur s'empara d'eux, et ils sortirent en toute diligence du séjour de la félicité²⁸.

Tel que le présentent nos textes de voyageurs, le persan est bien la langue de l'art et du divertissement cultivé, et il n'est guère que cela : de l'art, il possède certes le charme, la douceur et le raffinement, mais aussi, en filigrane, la légèreté quelque peu frivole – et les matières graves (savoir religieux et scientifique et pouvoir politique) sont dévolues respectivement aux langues arabe et turque.

Quant à la langue turque, elle se voit parfois jugée d'autant plus sévèrement que le pouvoir ottoman est perçu comme plus dominateur et plus menaçant pour les Occidentaux. En effet, la langue turque apparaît doublement liée à la Sublime Porte : d'une part, pour le regard extérieur de l'occidental, elle incarne tout naturellement, sur un plan symbolique, cet empire puissant ; d'autre part, de l'intérieur son statut de langue quasi officielle fait d'elle l'instrument très concret de l'établissement et du maintien de l'autorité impériale. Or, des trois principaux peuples du Levant, les Turcs sont souvent perçus comme les plus hostiles aux Européens, comme le souligne la remarque du scientifique allemand Carsten Niebuhr :

En Turquie, ils [les Européens] sont moins bien traités. Une comparaison des mœurs des Turcs et des Arabes prouvera parfaitement la politesse supérieure de ces derniers. Les Turcs, en général, détestent les Européens, probablement parce qu'ils se rappellent vaguement les guerres sanglantes qu'ils ont menées à plusieurs reprises contre l'Occident²⁹.

Dès lors, il semble que pour les voyageurs, la rudesse attribuée à la langue turque caractérise plus largement un peuple aux mœurs jugées rugueuses, voire « sauvages »³⁰. L'impression de violence contenue, voire de force brute, que produit sur eux cette langue semble refléter la crainte qu'ils éprouvent devant un islam menaçant et conquérant³¹. L'un des plus grands défenseurs de la langue turque au XVII^e siècle, Galland lui-même, rend compte de ces préjugés pour mieux s'opposer à eux, et, avant de vanter « la délicatesse de [l'] esprit [des Turcs] » et la beauté de leur poésie, déclare en tête de la *Bibliothèque orientale* :

par leur nom seul, les Turcs sont tellement décriés, qu'il suffit ordinairement de les nommer, pour signifier une nation barbare, grossière, et d'une ignorance achevée ; et sous leur nom, l'on entend parler de ceux qui sont sous la domination de l'Empire ottoman.

Mais il ajoute aussitôt :

Cependant, on leur fait injustice de les charger d'une si grande calomnie³².

Prise de distance remarquable : de fait, sur le fond de ces divers schématismes, Galland se détache par la complexité de ses positions – et sans doute n'est-ce pas un hasard si celui qui, avec d'Herbelot, connaît le mieux les langues orientales, échappe à tout réductionnisme. D'un côté, il attribue en priorité la délicatesse à la pensée et à la calligraphie persanes, et la dénie explicitement aux auteurs turcs :

²⁷ Jean Chardin, *Voyages en Perse*, Paris, *op. cit.*, p. 179.

²⁸ Amable Jourdain, *La Perse, ou tableau de l'histoire, du gouvernement, de la religion, de la littérature, etc. de cet empire ; des mœurs et coutumes de ses habitants*, Paris, Ferra / Imbert, 1814, t. V, p. 73, note.

²⁹ Carsten Niebuhr (1733-1815), *Travels through Arabia and other countries in the East*, Reading, Antony Rowe, 1994, t. II, 241 (je traduis). Voir aussi Barthélémy Carré, *Le Courier du Roi en Orient. Relations de deux voyages en Perse et en Inde, 1668-1674*, éd. Dirk Van der Cruyssen, Paris, Fayard, 2005, Premier Voyage en Orient (1668-1671), p. 97-98.

³⁰ Voir Raphaël du Mans, « De Persia » (1684), traduit du latin dans Francis Richard, *Raphaël du Mans, missionnaire en Perse au XVII^e siècle, II. Estats et Mémoire*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 315 : « les Persans sont [...] plus affables et polis que les Turcs, chez lesquels sont encore fortes les mœurs sauvages des Tartares dont ils sont issus. » Sur la grossièreté attribuée aux Turcs (notamment en raison de leur interprétation littérale du Coran, les Perses apparaissant au contraire, là encore, comme des maîtres de la chose écrite et du sens figuré), voir aussi *ibid.*, p. 307.

³¹ On sait que depuis le XVI^e siècle, *turc* est employé comme synonyme de *musulman* et que les expressions *traiter quelqu'un à la turque*, ou *de Turc à More* datent précisément du XVII^e siècle ; au contraire, et pour des raisons évidentes, l'expression *tête de Turc*, qui fera du Turc une victime et non plus un bourreau, est plus tardive et coïncide avec le déclin de l'Empire ottoman au XIX^e siècle.

³² Antoine Galland, *Discours pour servir de Préface à la Bibliothèque orientale de Barthélémy D'Herbelot, Bibliothèque orientale, ou Dictionnaire universel...*, Maestricht, Dufour et Roux, 1776, p. x-xi.

Je reçus une lettre de Constantinople écrite en Turc dans laquelle on m'écrivait ces deux vers persiens qui sont fort beaux [...] c'est-à-dire : "j'écris une lettre à laquelle je porte envie parce qu'elle doit voir la face de mon ami avant moi". Les Persiens sont ingénieux en ces sortes de belles pensées où les Turcs n'ont point l'avantage de pouvoir réussir³³.

De l'autre, il lui arrive de manifester une admiration sans réserve envers « la délicatesse de l'esprit des Turcs », qui trouve à s'illustrer dans leur poésie comme dans leur artisanat :

Son Excellence achetée deux piastres un almanach perpétuel à la Turquie, nommé Rouz namè, dont le travail était si beau, si fin et si délicat que beaucoup d'excellents ouvriers en France ne voudraient pas entreprendre d'en faire autant pour dix piastres. Les figures enrichies d'or et de couleur étaient si bien tracées et avec tant d'exactitude qu'il ne se pouvait rien souhaiter de plus achevé³⁴.

Surtout, pour Galland, la rudesse turque a ses vertus, qui ne sont peut-être pas de douceur raffinée, mais relèvent bien plutôt d'une simplicité élégante et familière – comme si l'atticisme turc s'opposait à l'asianisme persan :

Le Cogia des Enfants de langue français m'apporta un livret turc [...] dont le discours s'adresse à un empereur turc qui n'est pas nommé. Il lui enseigne sommairement ce qu'il est nécessaire qu'il sache de l'état de sa maison et de son empire et de quelques moyens pour bien gouverner. [...] Le discours dans sa simplicité en est élégant et familier³⁵.

C'est par cette alliance d'élégance et de familiarité que Galland caractérise presque systématiquement la beauté littéraire turque, qu'il semble parfois préférer au raffinement plus sophistiqué des Persans, comme il l'exprime très explicitement à propos d'un livre de médecine turc :

Le discours en est fort familier, exprimé par un style assez pur³⁶.

La confrontation des écrits de Galland avec ceux des autres voyageurs de son temps, appelle donc deux remarques. D'une part, bien plus que les autres voyageurs (Belon excepté), l'érudit se montre ouvert à plusieurs genres de beautés, à plusieurs types de critères esthétiques. D'autre part, la beauté turque, telle qu'il la décrit, semble correspondre à bien des égards à un certain idéal classique alliant naturel et brièveté, élégance et dépouillement. Le Turc fait en ce sens figure d'honnête homme du Levant, alliant dans son discours naturel et élégance, sobriété et noblesse virile. Il s'oppose par là au Persan comme le classicisme au baroque, comme l'asianisme féminin ou efféminé à l'atticisme viril, comme l'*imperatoria brevitatis*, (dont « on [...] crédite, depuis toujours, les Alexandres et les Césars »³⁷) à la parole fleurie du poète.

Plus précisément encore, la brièveté associée à cette langue du commandement qu'est pour Galland, comme pour les autres voyageurs, la langue turque semble faire écho aux traits prêtés en France à l'éloquence des Bourbons : à partir d'Henri IV en effet, le laconisme devient caractéristique de la parole royale, au point que d'Ablancourt, dédiant à Louis XIV une traduction des *Apophtegmes des Anciens*, en loue « le stile court et pressé, tel que celui des Souverains, qui n'aiment ni à faire de longs discours, ni à les entendre »³⁸. Qu'il s'agisse de la parole turque ou de la parole royale, la parole souveraine est rapide parce que l'autorité de celui qui la profère est incontestable : soustraite aux exigences de séduction verbale, elle est la pure expression d'un devoir-être et se trouve tout entière tendue vers l'action qu'elle vise à produire – et produira infailliblement. L'évocation de la parole turque par Galland semble donc sous-tendue par un double modèle : celui, classique, d'un discours aussi « pur » que « naturel », dont la « simplicité » et la « familiarité » font l'élégance singulière ; mais aussi celui de l'*imperatoria brevitatis*, que la dynastie des Bourbons avait, dès l'époque pré-classique, pleinement fait sien. Les correspondances que Galland se plaît à tracer, en filigrane, entre l'Empire ottoman, Grand Empire du Levant, et la France de Louis XIV, Grand Royaume d'Occident, sont bel et bien multiples.

Au-delà de la subjectivité évidente des jugements portés par les voyageurs sur les trois principales langues de l'Empire ottoman, que manifestent leurs spectaculaires divergences, apparaît ainsi la façon dont ces jugements sont orientés par un ensemble de préjugés culturels, religieux et surtout politiques. Si la langue persane se trouve relativement épargnée, c'est que la Perse applique à cette époque une politique de tolérance, voire de bienveillance envers les Chrétiens qui y séjournent. Si la langue arabe suscite des jugements étonnamment contrastés, c'est parce qu'elle règne en maître sur ces deux domaines éminents que sont les sciences et la religion, domaines que bien des Occidentaux souhaiteraient s'approprier exclusivement : dans

³³ Antoine Galland, *Journal, op. cit.*, jeudi 15 juin 1673.

³⁴ *Ibid.*, 9 février 1672.

³⁵ *Ibid.*, 1^{er} janvier 1673.

³⁶ *Ibid.*, 17 janvier 1673 ; il s'agit de la *Méthode pour faciliter l'étude de la médecine*, traité composé au XIV^e siècle par Khizr Ibn Aly bin el Khattab (plus connu sous le nom de Hadji Pacha).

³⁷ *Ibid.*, p. 48. Voir aussi Philippe-Joseph Salazar, *Projet d'éloquence royale de Jacques Amyot, nouvelle édition, précédé d'un essai critique : le monarque orateur*, Paris, Les Belles Lettres, 1992. Roger Zuber précise que dans la France pré-classique de Henri IV, cette brièveté caractérise avant tout l'Europe du Nord, dans la droite lignée de la *Germanie* de Tacite (*ibid.*, p. 57). C'est bien cette dichotomie trop stricte (le Sud fleuri contre le Nord laconique) que vient bousculer la parole turque.

³⁸ Cité par Roger Zuber, *Les Émerveillements de la raison. Classicismes littéraires du XVII^e siècle français*, Paris, Klincksieck, 1997, p. 57. Dans une perspective différente, sur l'opposition, prégnante au XVI^e siècle, entre la parole républicaine libre et librement copieuse et la parole impériale pour laquelle la concision est un gage de prudence et le laconisme un outil d'expression masquée, voir Christian Mouchel, *Cicéron et Sénèque dans la rhétorique de la Renaissance*, Marburg, Hitzeroth, 1990, p. 147.

un Occident où la Parole religieuse perd progressivement de sa sacralité, on envie, jusqu'à parfois la jalouser, cette langue que, par nature, tous ses locuteurs tiennent pour absolument sacrée³⁹. Si la langue turque éveille, elle aussi, des sentiments contradictoires, c'est qu'elle renvoie à la fois à une nation plutôt hostile aux occidentaux (l'Empire ottoman menant à cet égard une politique opposée à celle de la Perse), et à une nation éminemment puissante, pendant oriental, en quelque sorte, de la France de Louis XIV, qui ne manque pas d'exercer sur les voyageurs français une certaine fascination. Que les jugements exprimés par les voyageurs soient positifs ou négatifs, on est encore bien loin d'une appréhension neutre des langues rencontrées : le travail des orientalistes ne fait que commencer – mais il est d'ores et déjà significatif que les jugements les plus personnels et les moins biaisés sur ces langues orientales soient émis par des érudits tels que Belon et Galland.

Ce que manifeste enfin la confrontation des jugements portés par les voyageurs du XVII^e siècle sur les différentes langues orientales, c'est la manière dont s'opposent, dans leur imaginaire, deux Orient : à l'Empire ottoman comme *analogon* du Royaume de France s'oppose la Perse, Orient de l'Orient ; à l'atticisme naturel de la langue turque, faite pour commander, s'oppose l'asianisme de la langue persane, faite pour charmer⁴⁰. Dans ce grand ensemble du Levant, perçu comme le lieu du despotisme et de l'asianisme, se détache l'Empire ottoman, censément plus rationnel et plus proche du régime louis-quatorzien⁴¹, qui seul tendrait vers l'atticisme. Du côté des fleurs et des ornements baroques, la langue persane et ses ravissements poétiques ; du côté du naturel et de la simplicité classiques, la langue turque et son *imperatoria brevitatis* : à l'image de cet âge dit « classique » où il trouve son épanouissement, l'imaginaire français du Levant, décidément, n'est homogène qu'en apparence.

Anne RÉGENT-SUSINI

Université Paris 3 – Sorbonne nouvelle (SYLED, EA 2290)

³⁹ Le parallèle entre la langue arabe et l'hébreu est explicite chez Postel, qui, pour dénigrer la première – comme il dénigre plus largement l'islam –, la présente cependant comme « bâtarde de l'hébraïque » (*Histoire et considération de l'origine, loi et coutume des Persiens, Arabes, Turcs et tous autres Muhamédiens ou Ismaélites, dits par nous Mahométains ou Sarrazins*, Poitiers, Enguilbert de Marnef, 1560, p. 36). La jalousie de Postel est manifeste dans les lignes suivantes, dans lesquelles il reconnaît la formidable expansion de la langue arabe : « laquelle langue arabe, à cause du grand domaine acquis et maintenu sous ledit Alcoran, aujourd'hui est plus grande que jamais ne fut la grecque et la latine, et l'hébraïque ensemble. Car combien que les Indiens, Catains, Tartares, Chorassmiens, Perses et Turcs aient la langue très diverse de l'arabique et que les Syriens, Arabes et Mores l'ayant quelque peu semblable, si est-ce que la langue grammaticque des doctes en toutes disciplines, et dedans l'Alcoran écrite, est commune entre les doctes, justes et prêtres de tous les habitants quasi de l'Asie, de l'Afrique et de plus que la tierce partie de l'Europe. Ainsi au lieu que la langue avec le Décalogue, descendue du Ciel n'est pas étendue ainsi comme elle devait, en tout le monde, avec l'Empire de leur Messie et notre Christ, étant la vraie et légitime par laquelle l'Empire éternel d'icelui Christ doit être amplifié et étendu, il a fallu (depuis que nous le voyons fait) que la bâtarde, au lieu de la légitime, succédait et dominait le monde » (*loc. cit.*).

⁴⁰ Voir Marc Fumaroli, « Baroque et classicisme », in *L'École du silence* (1994), Paris, Flammarion, 1998, p. 448 : « L'histoire de la rhétorique nous enseigne que l'asianisme apparaît plus souvent lié au genre démonstratif et au style moyen, qui l'un et l'autre visent à plaire autant qu'à persuader, à susciter l'étonnement et l'admiration plus encore qu'à convaincre. [...] En revanche, l'atticisme apparaît le plus souvent lié au style simple de la *narratio* et de la *probatio*, et il vise à persuader plus qu'à plaire et émouvoir. »

⁴¹ Voir par exemple ce qu'enseigne Bossuet à l'héritier de la couronne, dont témoigne par exemple le titre de la proposition V, 1, 1 de sa *Politique* : « Le gouvernement est un ouvrage de raison et d'intelligence » (*Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, éd. J. Le Brun, Genève, Droz, 1971, p. 114) ; voir aussi l'exhortation qu'il adresse au Dauphin : « Comme vous êtes né pour gouverner les hommes par la raison, et que pour cela il est nécessaire que vous en ayez plus que les autres, aussi les choses sont-elles disposées de sorte que les autres travaux ne vous regardent pas, et que vous avez uniquement à cultiver votre esprit, à former votre raison » (*Correspondance*, éd. Urbain et Lévesque, t. II, p. 417-418).